

ARRETE MUNICIPAL
portant nomination des Administrateurs
au sein du Conseil d'Administration du CCAS de VERNEUIL

Le Maire de Verneuil,

Vu les articles L.123-4 à L.123-8 du code de l'action sociale et des familles ainsi que les articles R 123-1 à R 123-38 du même code ;

Vu la délibération du 20 mars 2026 du Conseil Municipal de Verneuil fixant à dix le nombre d'administrateurs du CCAS dont cinq élus

Considérant qu'il n'y a pas d'association qui œuvrent dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions, les associations de retraités et de personnes âgées et les associations de personnes handicapées dans la commune pour le renouvellement des membres du CCAS

ARRETE :

Article 1^{er} : sont nommés membres du Conseil d'Administration du CCAS en qualité de personnes qualifiées :

- Mme DUMAS Joëlle, représentant des associations représentant les associations de retraités et de personnes âgées
- Mme Sylvie GRIVEAU et Mme Emmanuelle BULFAY représentant les familles
- M Emmanuel SAULIN et Monsieur Jean-Philippe CLEMENT représentant les associations qui œuvrent dans le domaine de l'animation

Article 2 : Les fonctions des membres ci-dessus désignés viendront à expiration lors du prochain renouvellement du Conseil Municipal

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à la Préfecture et remise aux intéressés.



Fait à Verneuil, le 31 mars 2026

Le Maire,

David COLAS